



Changement de nom de famille et de prénom

Par **Wolf31**, le **28/11/2020** à **00:44**

Bonjour,

J'ai déposé mon dossier de changement de nom en mars 2020, je n'ai toujours pas de nouvelle à ce jour. Mais j'ai un problème je souhaite changer de prénom mais un ami a moi m'a dit que je prenais un gros risque si je le faisais maintenant car il se peut que je doivent laisser l'un des deux mais pour moi c'est impossible. Le problème est que je ne peux pas attendre des années avant d'avoir une réponse favorable ou non à mon de famille. Je ne sais pas quoi faire. Est-ce que je dois tenter de changer de prenom quand même ? Je ne sais plus. Pouvez vous m'aider ?

Merci.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **28/11/2020** à **08:06**

Bonjour,

Il serait très étonnant que les 23 changements vous soient accordés. Les tribunaux favorisent le changement du prénom lorsque l'association PRENOM + NOM donne un résultat portant à rire ou à se moquer. Exemple - BONNEAU Jean => Jean BONNEAU (jambonau),

Golant Henri => Henri GOLANT

LESAIN Nicolas

etc.

Dans le cas où le nom de famille est lourd à porter parce qu'il renvoie à un fait historique ou criminel, le nom pourra être changé. Exemple : LANDRU, PETAIN, etc.

Pour ces changements, il vaut mieux que votre demande transite par votre avocat.

Par amajuris, le **28/11/2020 à 10:28**

bonjour,

la durée de la procédure de changement de nom se compte en années, donc il faut donc que voyez patient même si vous ne pouvez pas attendre.

il faut avoir un motif légitime pour changer de nom de famille car le principe en droit français est l'immutabilité du nom de famille.

concernant ces changements, voir ces liens :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F885>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

salutations